

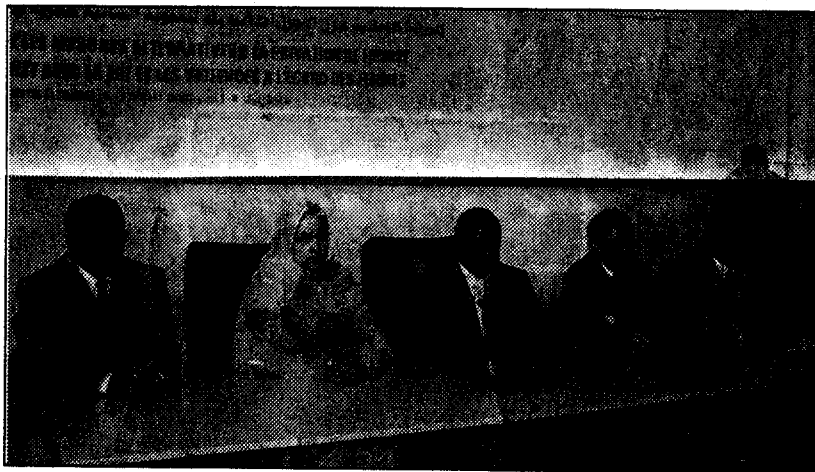
PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

Lutter contre la violence discriminatoire

Les travaux de l'atelier national sur les mesures alternatives sur la privation de la liberté et la violence contre les enfants et les femmes ont démarré mardi matin à Nouakchott.

Cet atelier est organisé par le ministère de la Justice en collaboration avec l'UNICEF.

Prendent part à cet atelier les procureurs de la République des wilayas de l'intérieur et de Nouakchott, les présidents des chambres de mineurs et des cours pénales ainsi que certains commis-



saires de police des villes de Nouakchott et de Nouadhibou. Des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Affaires Sociales, du secrétariat d'Etat à la Condition Féminine et quelques avocats participent aussi à cette rencontre.

Cet atelier, de quatre jours, a pour objectifs un échange de données et d'expériences sur le traitement de la violence contre les enfants et les femmes et la sensibilisation sur la possibilité de trouver des mesures alternatives à la privation de la liberté.

SUITE EN PAGE 3

Promotion des droits de la femme et de l'enfant

Lutter contre la violence discriminatoire

Suite de la page 1

En présidant la cérémonie d'ouverture de cet atelier, le ministre de la Justice, M. Diabira Bakari a prononcé un mot dans lequel il a mis en exergue les efforts entrepris par l'Etat mauritanien en vue de la réforme du département de la Justice. Cette réforme intervient dans un contexte marqué par un Etat de droit où prévalent la liberté, l'égalité la justice le respect des droits individuels et collectifs et la protection des intérêts des plus faibles conformément aux principes de notre sainte religion et de concert avec nos partenaires au développement.

Le ministre a ajouté que cela constitue l'expression de la volonté du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya exprimée

constamment dans ses appels à la nation pour une société moderne et instruite.

M. Diabira Bakary a précisé que le gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck veille à la réalisation de ces objectifs.

Prenant la parole à son tour, le Dr Souleymane Diallo, représentant de l'UNICEF en Mauritanie, a mis en relief l'importance de cet atelier qui devrait permettre d'adopter des mesures alternatives à la privation de la liberté adaptées aux réalités socioculturelles mauritaniennes et ce à tous les niveaux d'accueil et de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

Il faut noter que cette rencontre sera complétée par un deuxième atelier destiné aux femmes et dont les travaux vont s'ouvrir le 7 juillet



prochain.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier s'est déroulée en présence de Mme Zeinebou Mint Mohamed Ould Nahah, secrétaire d'Etat à la

Condition Féminine, du secrétaire général du ministère de la Justice, du Procureur général près la Cour Suprême ainsi que d'autres personnalités.